

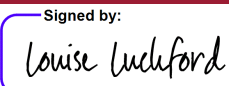
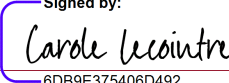


Écoles à Curriculum Français – Politique d'Admission


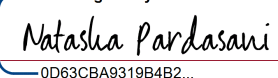
Détails de la politique

Titre de la politique	Écoles à Curriculum Français – Politique d'Admission
Numéro de la politique	ADM - 018
Responsable de la politique	Département Admissions
Version	1
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2025
Date de mise à jour prévue	Août 2026
Applicable à	Écoles à Curriculum Français

Préparée par

Nom	Fonction	Signature
Louise Luchford	Cluster Admissions Manager	Signed by:  ACC9FB188571489...
Carole Lecointre	Head of Marketing & Admissions	Signed by:  6DB9E375406D492...

Révisée par:

Nom	Fonction	Signature
Ben Viljoen	Head of Inclusion and Wellbeing	Signed by:  3233D3E0191C484...
Natasha Pardasani	Head of Compliance	Signed by:  0D63CBA9319B4B2...

Approuvée par:

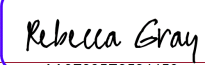


Nom	Fonction	Signature
Rebecca Gray	Chief Education Officer	Signed by:  AA0F895E3534450... DocuSigned by:
Sam Truman	Chief Operating Officer	 D70E6514BCA94A6... Signed by:
Alan Williamson	Chief Executive Officer	 A88F8F28883242C...

Table des matières

No.de section	Titre de la section	No. de page
1	Objectif	4
2	Champ d'application	4
3	Déclaration de politique	4
4	Directives	5
5	Procédure d'inscription	7
6	Acceptation des offres	12
7	Inscription et Réinscription	15
8	Retrait et Directives de Remboursement	16
9	Transferts au sein du Groupe d'Écoles Taaleem	16
10	Acceptation des Politiques	16

1. Objectif

- Les Écoles à Curriculum Français de Taaleem Holdings P.J.S.C. visent à offrir une éducation de haute qualité aux élèves de toutes nationalités, âgés de 3 à 18 ans, et favorisent l'inclusion et la diversité en accueillant des élèves issus de tous les milieux sociaux, y compris ceux ayant des besoins éducatifs particuliers.
- L'éthique des Écoles à Curriculum Français promeut la citoyenneté mondiale tout en reconnaissant le profil international des écoles aux ÉAU. Les écoles françaises à l'étranger dispensent un enseignement conforme aux programmes du Ministère français de l'Éducation nationale, de la Petite Section à la Terminale, et adhèrent à des normes académiques rigoureuses avec des attentes clairement définies en matière de connaissances et de compétences.
- L'objectif de la Politique d'Admission est d'informer les parents potentiels des critères et du processus d'admission, en garantissant l'équité et la justice tout au long de la procédure.

2. Champ d'Application

Les écoles au sein du Groupe à Curriculum Français sont les suivantes :

- Lycée Libanais Francophone Privé Meydan (Âge 3-18) (École accréditée par le Ministère français de l'Éducation de la PS (Petite Section) à la classe de Terminale)

3. Déclaration de Politique

- a. Les Écoles à Curriculum Français visent à accueillir des élèves capables de s'épanouir dans l'environnement éducatif proposé. Les élèves bénéficient d'une éducation diversifiée et peuvent profiter pleinement des nombreuses opportunités offertes en participant activement à la vie scolaire. Les Écoles à Curriculum Français privilégient les parents qui s'engagent à collaborer avec l'établissement pour le développement académique, personnel, social et affectif de leurs enfants. Les parents sont donc invités à adhérer aux valeurs et aux attentes de l'école.

Nous cultivons un fort sentiment de communauté au sein de nos écoles, en nourrissant de hautes ambitions pour chaque élève. Nous recherchons le potentiel chez tous les élèves et évaluons leur adéquation avec l'esprit de l'école et la communauté scolaire. Nous accordons une grande importance à l'inclusion et mettons tout en œuvre pour offrir un excellent accompagnement pastoral à chaque élève. Le processus d'admission garantit une intégration réussie dans l'intérêt de toutes les parties.

- b. Les Écoles à Curriculum Français cultivent une communauté dynamique qui reflète une grande diversité de parcours et d'expériences. Nous sommes résolument engagés en faveur de l'inclusion et accordons une attention particulière à l'accompagnement de chaque élève. Nous sommes convaincus que les élèves s'enrichissent au contact de camarades aux horizons, expériences et points de vue variés, ce qui contribue grandement à leur apprentissage, leurs interactions et leur épanouissement au sein de l'école et du curriculum français.

- c. Nous invitons tous les parents intéressés à prendre rendez-vous avec notre Service des Admissions pour échanger sur une éventuelle inscription. Chaque dossier est examiné individuellement, en tenant compte du niveau académique, de l'attitude face aux apprentissages (engagement, comportement et participation), ainsi que des éventuels besoins de soutien spécifiques. Nous attachons également de l'importance à l'engagement dans diverses activités, notamment le service à la communauté et les responsabilités au sein de l'établissement.
- d. Les élèves potentiels peuvent postuler en ligne via le site Web de l'école et peuvent être tenus de passer une évaluation adaptée à leur âge et à leur niveau d'apprentissage. Nous accueillons les élèves dans chaque classe, en fonction de la disponibilité des places et du respect des critères pour la classe appropriée. La date limite d'admission aux classes menant aux examens officiels (classes de Troisième, Première et Terminale) est le 30 septembre de l'année scolaire en cours. Notre objectif est de rendre le processus d'admission aussi fluide et transparent que possible pour les élèves potentiels et leurs parents.

KHDA

- e. Le Knowledge and Human Development Authority (KHDA) est l'autorité de réglementation et d'assurance qualité éducative du gouvernement de Dubaï. Le KHDA réglemente les écoles privées à Dubaï. Certaines exigences doivent être satisfaites tant par les parents que par l'école pour permettre à l'élève de fréquenter une école privée. Le KHDA met à disposition un guide parental pour les admissions scolaires sur son site Web <https://www.khda.gov.ae/> qui présente des informations essentielles pour les parents.

4. Directives

Priorisation

- a. Lorsqu'un dossier d'inscription est reçu, les élèves sont placés dans le vivier des admissions selon un ordre de priorité général. Les enfants du personnel de l'école bénéficient d'une priorité, suivis des frères et sœurs d'élèves déjà scolarisés, puis des autres candidats.

Âge et Conditions d'Admission par Niveau

- b. Les Écoles à Curriculum Français respectent les directives du KHDA en se basant sur l'âge de l'élève au 31 décembre pour déterminer son niveau de scolarisation. Le passage au niveau supérieur est principalement déterminé par la réussite de l'année scolaire précédente.

Pour la Maternelle (3 à 5 ans), le placement se fait selon l'âge. Du CE1 au CM2, l'âge constitue un repère, mais le passage au niveau supérieur dépend d'un bulletin scolaire

valide et d'un certificat de radiation de l'école actuelle de l'enfant, accompagnés d'une évaluation pour confirmer le niveau approprié.

- c. Les élèves doivent avoir l'âge requis pour leur niveau au 31 décembre et démontrer leur aptitude par leurs résultats scolaires et les évaluations.
- d. D'autres facteurs peuvent influencer le placement au niveau approprié :
- La prise en compte du calendrier scolaire du pays d'origine de l'élève afin d'éviter toute pénalité académique en cas de retour, à partir du CE2.
 - La validation de la réussite d'un niveau équivalent dans un autre système éducatif.
 - L'examen du bulletin de l'année précédente attestant d'excellents résultats académiques et de bonnes compétences sociales.
- e. Les Écoles à Curriculum Français suivent les programmes du Ministère français de l'Éducation nationale et peuvent accueillir des élèves francophones issus d'un autre curriculum, sous réserve de réussite aux examens d'entrée en français et mathématiques, ainsi qu'aux évaluations des compétences spécifiques du curriculum français. Le tableau ci-dessous indique l'âge requis et le niveau correspondant pour intégrer l'école, ainsi que le tableau de correspondance avec les autres systèmes éducatifs.

Tableau de Correspondance des niveaux et âges			
Cycle	Classe	Âge au 31 décembre	Niveau Équivalent
Maternelle	PS	3 ans	Pre-KG
	MS	4 ans	KG1
	GS	5 ans	KG2
Élémentaire	CP	6 ans	Grade 1
	CE1	7 ans	Grade 2
	CE2	8 ans	Grade 3
	CM1	9 ans	Grade 4
	CM2	10 ans	Grade 5
Collège	Sixième	11 ans	Grade 6
	Cinquième	12 ans	Grade 7
	Quatrième	13 ans	Grade 8
	Troisième	14 ans	Grade 9
	Seconde	15 ans	Grade 10
Lycée	Première	16 ans	Grade 11
	Terminale	17 ans	Grade 12

5. Procédure d'Inscription

L'admission dans n'importe quel niveau peut se faire à tout moment de l'année au sein des Écoles à Curriculum Français, sous réserve de places disponibles, à l'exception des classes préparant aux examens officiels (Troisième, Première et Terminale). Les écoles dont les effectifs sont complets indiqueront sur leur site internet si un niveau est en liste d'attente. Les inscriptions pour les années scolaires futures ouvrent un an à l'avance. Veuillez noter que le dépôt d'un dossier ne garantit ni une offre d'admission ni la disponibilité d'une place.

Comment s'inscrire

- a. Les parents doivent remplir un formulaire d'inscription en ligne et soumettre les documents nécessaires au Service des Admissions. Des frais de dossier non remboursables de 525 AED TTC doivent être réglés avant que le dossier puisse être traité. Le règlement des frais de dossier ne garantit pas l'obtention d'une place dans l'établissement. Pour les familles résidant à l'étranger, le Service des Admissions se mettra en relation avec l'école actuelle de l'élève afin de faciliter le processus d'évaluation. Les élèves seront invités à passer des tests d'évaluation, et un formulaire de recommandation confidentiel pourra être envoyé à l'établissement scolaire actuel.
- b. Des évaluations complémentaires pour déterminer le niveau de français ou identifier d'éventuels besoins de soutien sont nécessaires. Les Écoles à Curriculum Français peuvent également demander des informations complémentaires à l'école actuelle de l'élève pour faciliter une transition harmonieuse et une intégration réussie.

Documents à fournir

- c. Toutes les informations pertinentes doivent être communiquées lors de l'inscription, notamment les besoins particuliers sur le plan disciplinaire, social, physique, médical ou psychologique, ainsi que tout besoin éventuel de soutien scolaire. Des copies de documents externes tels que des évaluations professionnelles, des plans d'accompagnement personnalisés et des attestations de besoins spécifiques pourront être demandées.
- d. Lors de l'inscription, les parents seront invités à télécharger les documents sur le portail d'admission de l'école. Cela comprend les bulletins scolaires des années précédentes, les copies des passeports, les cartes d'identité émiraties (Emirates ID) et tout autre document demandé par le Service des Admissions. Un document essentiel est le certificat de radiation, que les parents doivent obtenir auprès de l'établissement scolaire précédent de l'élève ; sans ce document, l'élève ne pourra pas commencer sa scolarité dans le nouvel établissement.

Les documents requis par la Dubai Health Authority (DHA) doivent également être fournis, notamment un formulaire de consentement médical signé et le carnet de vaccination de l'élève.

Inscription à Plusieurs Écoles Taaleem

- e. Des frais de dossier non remboursables de 525 AED sont exigés lors de l'inscription à chaque école du réseau Taaleem à Dubaï, sauf si l'établissement ne peut offrir de place en raison d'effectifs complets. Dans ce cas, les frais de dossier peuvent être transférés vers un autre établissement Taaleem, sous réserve de places disponibles.

Vivier d'Admissions et Liste d'Attente

- f. Au fur et à mesure que les dossiers d'inscription sont complétés, ils sont examinés et une place est proposée dans la mesure du possible. Si le nombre de demandes dépasse les places disponibles, les Écoles à Curriculum Français placent les candidats sur liste d'attente. Le placement sur liste d'attente ne garantit pas l'obtention d'une place, mais les parents reçoivent régulièrement des informations sur l'état d'avancement de leur dossier pour l'année scolaire en cours ou à venir. Les parents sont invités à fournir les bulletins scolaires actualisés chaque trimestre tant que le dossier reste en liste d'attente.
- g. Si aucune place n'est disponible pour le trimestre d'entrée souhaité, les Écoles à Curriculum Français échangeront avec les parents pour savoir s'ils souhaitent reporter l'inscription de leur enfant au trimestre suivant ou à l'année scolaire suivante.

Report d'Inscription

- h. En raison de circonstances imprévues, les parents peuvent décider de reporter l'admission de leur enfant à un autre trimestre ou une autre année scolaire. Ce report est possible sous réserve de places disponibles et uniquement si les parents informent le Service des Admissions avant la date d'entrée initialement prévue pour l'élève. Les reports ne sont autorisés qu'après approbation des services des Admissions et Pédagogique et peuvent nécessiter une nouvelle évaluation.
- i. Les parents sont autorisés à reporter l'inscription jusqu'à un an maximum à compter de la date initiale d'admission. Au-delà de ce délai, aucun autre changement de date n'est autorisé et les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Élèves de Retour

- j. Les élèves souhaitant réintégrer l'établissement qu'ils ont quitté ne seront pas tenus de régler des frais de dossier, sauf s'ils reviennent plus d'un an après leur date de départ. Les élèves qui reviennent dans l'année suivant leur départ ne seront pas tenus de passer de nouveaux tests d'évaluation ; toutefois, les bulletins scolaires actualisés devront être fournis.

Évaluations

- k. Les Écoles à Curriculum Français s'attachent à offrir un environnement accueillant et bienveillant pour les élèves. Nous nous efforçons de rendre les journées d'évaluation agréables et sans stress, afin que les candidats se sentent en confiance. Le processus d'évaluation permet de déterminer le placement approprié et aide les enseignants à définir le parcours d'apprentissage adapté à chaque élève. Les modalités d'évaluation

sont adaptées aux besoins des élèves selon les niveaux, mais partagent certains éléments communs :

- Les candidats seront invités à une évaluation d'entrée formelle et à un entretien avec des membres de l'équipe pédagogique, incluant les Responsables de l'Inclusion (le cas échéant). Les Écoles à Curriculum Français ne communiquent pas directement les résultats d'évaluation aux parents des candidats, car ils sont analysés dans leur contexte global. Toutefois, un membre de l'équipe pédagogique concernée ou un représentant du Service des Admissions reste à disposition pour échanger sur les résultats de l'élève.
- Les Écoles à Curriculum Français sont pleinement inclusives et offrent une éducation de qualité aux enfants francophones issus d'autres établissements, qu'ils soient accrédités ou non, après réussite aux examens d'entrée mentionnés dans la section « Évaluations ». L'objectif principal de chaque établissement est d'accompagner les familles de la communauté en proposant des places selon les besoins, sans préjugé ni exclusion.
- Lors de l'inscription, les parents doivent signaler tout besoin spécifique connu de leur enfant. Si l'élève dispose de rapports de diagnostic, psychologiques ou médicaux, ceux-ci doivent être transmis avant l'inscription.
- Le Responsable de l'Inclusion peut réaliser une évaluation des besoins éducatifs à l'entrée. L'équipe d'Inclusion utilisera les informations de cette évaluation ainsi que d'autres procédures d'identification pour déterminer le type et le niveau de soutien appropriés pour chaque élève. Cela pourrait inclure une orientation vers un psychologue scolaire pour une évaluation complémentaire, mais cela ne constituera pas une condition d'acceptation.
- Si les résultats de l'évaluation indiquent qu'un accompagnement supplémentaire est nécessaire, tel que du personnel ou des ressources additionnels, les coûts associés seront présentés et convenus avec les parents au préalable, en toute transparence. Les détails des besoins complémentaires seront clairement communiqués aux parents par écrit et pourront être intégrés dans la lettre d'admission conditionnelle ou dans le contrat parental. Des traductions de ces documents peuvent être fournies pour garantir une compréhension complète et un consentement éclairé.

I. Les décisions d'admission pour les Écoles à Curriculum Français sont prises à la discrétion du Directeur. Les décisions possibles sont les suivantes :

- Admission de l'élève
- Admission conditionnelle de l'élève, liée à des conditions fixées par l'établissement qui doivent être acceptées et satisfaites avant l'entrée
- Placement sur liste d'attente

Évaluations Détaillées

Nos écoles à curriculum français sont principalement composées d'enseignants formés

et expérimentés dans le système éducatif français. La langue d'enseignement étant le français, tous les élèves doivent maîtriser parfaitement le français à l'oral comme à l'écrit. Pour les élèves issus d'établissements accrédités par le Ministère français de l'Éducation nationale, la présentation du bulletin scolaire est requise et ils devront passer des évaluations académiques. Les élèves provenant d'autres systèmes éducatifs devront également passer une évaluation académique. Les futurs élèves peuvent être soumis à un processus d'évaluation par le Service des Admissions, quels que soient leur niveau, leur établissement d'origine ou leur pays d'origine.

- **PS à GS :** Les jeunes enfants et leurs parents sont invités à l'école pour passer du temps dans la section maternelle, rencontrer l'équipe enseignante et découvrir des activités centrées sur l'enfant dans l'environnement d'apprentissage. Pour les très jeunes enfants, ce processus peut être répété plus tard dans l'année, en fonction de leur développement.
- **CP :** Tous les candidats éligibles sont invités à participer à une immersion en classe à l'école. Cette expérience est prise en compte, parallèlement au dossier de d'inscription, pour évaluer la préparation de l'enfant à entrer au CP.
- **CE1 à CM2 :** Tous les candidats éligibles passent un test CAT4 adapté à leur âge pour évaluer leurs capacités cognitives générales en raisonnement verbal, quantitatif, non-verbal et spatial. Les candidats à l'étranger peuvent réaliser cette évaluation à distance. Le rapport CAT4 évalue la manière dont les élèves réfléchissent dans des domaines essentiels à l'apprentissage et aide les élèves et les enseignants à comprendre leur potentiel académique. À l'issue du test CAT4, les élèves pourront également être amenés à passer des épreuves en français et en mathématiques.
- **Sixième à Seconde :** Tous les candidats éligibles passent un test CAT4 adapté à leur âge pour évaluer leurs capacités cognitives générales en raisonnement verbal, quantitatif, non-verbal et spatial. Les candidats à l'étranger peuvent réaliser cette évaluation à distance. Le rapport CAT4 évalue la manière dont les élèves réfléchissent dans des domaines essentiels à l'apprentissage et aide les élèves et les enseignants à comprendre leur potentiel académique. Les élèves pourront également être amenés à passer un test d'admission écrit en français et en mathématiques.
- **Première et Terminale :** Les élèves candidats en Première et Terminale doivent avoir fréquenté un établissement accrédité reconnu, fournir un bulletin scolaire et être francophones confirmés. Les élèves postulant pour ces niveaux doivent être titulaires du Diplôme National du Brevet et passer un test CAT4 adapté à leur âge pour évaluer leurs capacités cognitives générales en raisonnement verbal,

quantitatif, non-verbal et spatial. Ils devront également passer des épreuves d'entrée en français et dans les matières de spécialité choisies.

- m. Les résultats de l'évaluation sont utilisés pour déterminer le niveau de soutien scolaire requis et sont examinés en parallèle du dossier d'inscription et des autres documents demandés avant qu'une place ne soit proposée.

Critères d'Admission

- n. Au sein des Écoles à Curriculum Français, chaque candidature est examinée individuellement. Cependant, nous recherchons généralement à accueillir des élèves présentant les qualités suivantes :
- Qui sont épanouis et aiment apprendre.
 - Dont le niveau académique (le cas échéant) est satisfaisant.
 - Dont le comportement général est respectueux envers autrui.
 - Qui, ainsi que leurs parents, adhèrent à la mission et à la vision du réseau d'écoles françaises et manifestent un intérêt pour la communauté scolaire.
 - Dont les qualités enrichiront les Écoles françaises et qui apporteront une contribution positive.
- o. Le fait de ne pas fournir d'informations exactes lors de la procédure d'inscription peut entraîner le retrait de l'offre d'admission.
- p. Les Écoles à Curriculum Français peuvent refuser une admission lorsque :
- i. L'évaluation révèle que l'élève présente un niveau nettement inférieur aux attendus de son âge et ne serait pas en mesure de suivre le curriculum avec succès.
 - ii. L'élève nécessite des niveaux de soutien pour besoins éducatifs particuliers, linguistiques ou autres, au-delà de ce que l'établissement peut offrir au moment de l'entrée prévue de l'élève.
 - iii. L'historique du comportement documenté ou l'évaluation démontrent des comportements qui auraient un impact négatif sur les apprentissages ou le bien-être de l'élève lui-même ou des autres.

Non-admission des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers et des Apprenants de la Langue Anglaise

Conformément aux documents suivants « *Directives and Guidelines for Inclusive Education (2020)* » et « *Advocating for Inclusive Education: A Guide for Parents (2021)* », l'école s'engage à garantir un processus d'admission équitable et transparent pour tous les candidats. Dans les circonstances exceptionnelles où une décision de ne pas proposer de place ou de placer un candidat sur liste d'attente est prise, les procédures suivantes seront appliquées :

- **Évaluation d'Entrée Approfondie**

L'évaluation d'admission sera globale et permettra d'identifier les points forts du candidat, ses besoins d'apprentissage et les stratégies les plus susceptibles de

favoriser sa réussite.

- **Réunion de l'Équipe Autour de l'Enfant (TAC : Team Around the Child)**
 Une réunion documentée et consignée de l'Équipe Autour de l'Enfant (TAC) sera convoquée pour examiner le dossier. La TAC comprendra le Responsable de l'Inclusion et d'autres membres concernés de l'équipe pédagogique impliqués dans l'accompagnement de l'enfant. À l'issue de l'examen, le Responsable de l'Inclusion formulera une recommandation au Directeur/Chef d'Établissement, en tenant compte à la fois de l'intérêt supérieur du candidat et de la capacité actuelle de l'école à offrir un accompagnement adapté au sein de la classe ou du cycle concerné.
- **Prise de Décision**
 Le Directeur, en concertation avec le Responsable de l'Inclusion, examinera la recommandation de la TAC et déterminera l'issue de l'inscription.
- **Communication et Notification des Décisions de Non-admission ou de Placement sur Liste d'Attente**
 - a. Le Directeur informera le responsable gouvernemental chargé de l'éducation inclusive de l'intention de refuser l'admission ou de placer un candidat sur liste d'attente.
 - b. Le Directeur, ainsi que le Responsable de l'Inclusion, fourniront aux parents/tuteurs une communication écrite présentant la décision et les raisons spécifiques justifiant ce choix.
 - c. Pour les élèves à détermination, le formulaire de notification de non-admission du KHDA sera complété et soumis via le portail en ligne dédié.
 - d. En cas de non-admission d'élèves à détermination, les frais de dossier d'admission initiaux seront remboursés aux parents/tuteurs.

Ce processus s'applique qu'un élève à détermination soit identifié avant le processus d'évaluation d'admission ou au cours du processus d'admission.

6. Acceptation des offres

- a. Les parents disposeront de cinq (5) jours pour réserver la place de leur enfant en réglant les frais d'inscription, qui seront déduits des frais de scolarité du trimestre. Si le paiement n'est pas effectué dans les 5 jours, la place sera proposée à l'enfant suivant sur liste d'attente.
- b. Dans certaines circonstances, une acceptation conditionnelle peut être accordée, ce qui signifie que l'élève est accepté sous réserve de satisfaire à des critères supplémentaires dans un délai convenu. Ces critères seront clairement présentés dans la lettre d'offre d'admission conditionnelle. Pour confirmer la place de l'élève, les parents doivent se conformer aux exigences du KHDA, notamment la soumission de tous les documents

- d'inscription requis auprès de ces autorités.
- c. Si l'établissement n'est pas en mesure de proposer une place en raison d'effectifs complets, les parents ont la possibilité de transférer le dossier, y compris les frais de dossier, vers un autre établissement du réseau Taaleem, sous réserve de places disponibles.

Besoins Éducatifs Spéciaux et Handicap - Special Educational Needs and Disability (SEND)

- d. Les Écoles à Curriculum Français accueillent les élèves à détermination et s'engagent à respecter les principes suivants conformément au Cadre de Politique d'Éducation Inclusive de Dubaï (2017) : Le Cadre de Politique d'Éducation Inclusive de Dubaï (2017) pour les écoles françaises Taaleem à Dubaï :
- L'admission à l'école ne sera pas conditionnée par la présentation d'un diagnostic médical, et les élèves ne seront pas refusés uniquement en raison de leurs besoins particuliers.
 - Les élèves à détermination ont le droit garanti de recevoir une éducation et une formation de qualité à tous les niveaux de la scolarité.
 - Les élèves à détermination seront activement accompagnés pour participer aux apprentissages, développer leur potentiel et tisser des liens avec leurs camarades dans des environnements d'apprentissage communs adaptés à leur âge.
 - Un accès à des dispositifs, ressources et options pédagogiques appropriés sera assuré pour les élèves à détermination.
 - Les élèves à détermination bénéficieront du soutien, des aménagements et des adaptations pédagogiques nécessaires pour garantir un accès équitable aux opportunités éducatives.
 - L'école favorise l'équité pour les élèves à détermination.
- e. Les Écoles à Curriculum Français s'acquitteront de leurs responsabilités légales et morales en vertu de la législation des ÉAU pour répondre aux besoins des candidats. Des évaluations et informations complémentaires pourront être demandées aux parents pour assurer un accompagnement efficace. Pour plus d'informations sur les droits et responsabilités des parents dans le processus d'admission pour les écoles françaises Taaleem à Dubaï, veuillez consulter la publication du KHDA "[Advocating for Inclusive Education – A guide for parents.](#)"
- f. Lors de l'inscription à l'école, les parents sont tenus de signaler tout besoin spécifique connu de leur enfant. Le Responsable de l'Inclusion organisera alors un entretien avec les parents pour comprendre ces besoins et garantir la mise en place de dispositifs et d'un accompagnement appropriés avant l'entrée de l'enfant à l'école.
- g. Les Écoles à Curriculum Français ne sont pas habilitées à établir de diagnostic pour des troubles spécifiques et peuvent demander qu'une évaluation formelle soit organisée

aux frais des parents ou tuteurs, ce qui soutiendrait l'apprentissage en classe de l'élève; toutefois, cela ne constitue pas une condition d'acceptation à l'école.

- h. Le Responsable de l'Inclusion évaluera et déterminera les dispositifs appropriés pour l'élève, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires pour les parents ou tuteurs. Cela pourrait inclure des Assistants de Soutien à l'Apprentissage individuels (1:1) et/ou un accompagnement spécialisé par des organismes externes (tels que l'orthophonie, l'ergothérapie). Toutes les modalités relatives aux interventions spécifiques seront convenues avec les parents lors de l'acceptation de l'offre d'admission et mises en œuvre après l'admission. Si des besoins supplémentaires sont identifiés après l'admission, l'école collaborera avec les parents pour offrir le meilleur accompagnement et plan éducatif possible pour l'élève.
- i. Lorsque disponibles, les parents sont tenus de :
 - Fournir à l'école des copies de tous les rapports d'évaluation médicale, psychologique ou éducative disponibles, avant l'entrée à l'école. Ces documents sont indispensables pour nous permettre d'offrir la meilleure éducation à l'élève.
 - Veuillez consulter la politique d'Inclusion de l'école sur le site internet ou demander une copie au Responsable des Admissions pour plus d'informations.

Effectifs et Taille des Classes

- j. Des places ne peuvent être proposées que s'il existe une place disponible dans le niveau ou si les matières requises sont disponibles. En raison de la nature transitoire et incertaine de la communauté internationale aux ÉAU, une certaine flexibilité est nécessaire lors de la formulation des offres.
- k. Les effectifs des classes varient selon l'approbation du KHDA et en fonction du niveau et de l'établissement spécifique. Pour des informations précises sur les effectifs maximaux pour le niveau auquel vous postulez, veuillez contacter directement l'établissement.

Orientation

- l. Au début de l'année scolaire, les nouveaux élèves et leurs familles sont accueillis à l'école par le Service des Admissions ou un membre de l'équipe des Admissions. Toutes les familles auront l'occasion de rencontrer des membres de l'équipe pédagogique lors de leurs premières visites à l'école.
- m. L'école organisera une session d'intégration pour les nouveaux élèves afin de les aider à s'installer rapidement. Une collaboration étroite existe entre le Responsable des Admissions, le Directeur et les Chefs d'Établissement pour garantir une transition harmonieuse.

Politique de Soins Intimes (Maternelle)

- n. Tous les élèves doivent être entièrement autonomes pour aller aux toilettes (contrôle urinaire et fécal) au moment de débiter en PS (et niveaux supérieurs) et doivent respecter la politique de l'école en matière de propreté. L'école reconnaît que des accidents, tant urinaires que fécaux, peuvent survenir occasionnellement, mais si l'enseignant de la classe est préoccupé par la fréquence des accidents, l'élève devra

rester à la maison jusqu'à ce que les parents/tuteurs soient confiants que l'élève peut retourner à l'école entièrement propre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de Soins Intimes de l'école.

Politique de Vaccination et Vaccination à l'Admission

- o. À l'admission, tous les élèves sont tenus de présenter une copie actualisée de leur carnet de vaccination, conforme aux normes de la DHA et du KHDA. Ces documents doivent être lisibles et fournis en anglais. Les élèves qui ne présentent pas de carnet de vaccination valide ou de formulaires médicaux seront considérés comme ayant un dossier d'admission incomplet et seront signalés durant le processus d'inscription.

Pour les élèves non vaccinés pour des raisons médicales, le respect des recommandations de la DHA est obligatoire. Ils doivent fournir une attestation médicale de leur médecin traitant et compléter les documents de refus de vaccination de DBSJ, qui comprennent le formulaire de refus et la liste de contrôle. De plus, le formulaire médical de la DHA constitue une partie essentielle du processus d'admission et doit être complété avant que l'élève ne commence à fréquenter l'école. Cela garantit la sécurité et le bien-être de tous les élèves. Une copie imprimée du formulaire sera conservée de manière sécurisée dans le dossier médical DHA de l'élève à l'infirmerie.

7. Inscription et Réinscription

Frais d'Inscription

- a. Les nouveaux élèves sont tenus de régler 4,000 AED ou 10 % des frais de scolarité annuels à titre de frais d'inscription non remboursables pour accepter une place dans l'établissement. Ces frais seront déduits des frais de scolarité du trimestre d'entrée.

Frais de Réinscription

- b. Les élèves déjà scolarisés doivent régler des frais de réinscription non remboursables de 2 000 AED ou 5 % des frais de scolarité annuels pour conserver leur place pour l'année scolaire suivante. Ces frais seront demandés après les vacances de printemps, à régler avant une date limite fixée, et seront déduits des frais de scolarité du premier trimestre. Le non-paiement des frais de réinscription peut entraîner la perte de la place de l'élève.
- c. Si une famille déménage hors des ÉAU ou vers un autre émirat, l'établissement peut rembourser les frais, conformément aux directives du KHDA.
- d. Les demandes de remboursement doivent être adressées par écrit au Service des Admissions avant le début de l'année scolaire et seront examinées à la discrétion de l'Équipe de Direction. Les Écoles à Curriculum Français se réservent le droit de demander des justificatifs complémentaires à l'appui de la demande. Aucun remboursement ne sera accordé pour les demandes reçues après le début de la nouvelle année scolaire.
- e. Les Écoles à Curriculum Français se réservent le droit de retenir les bulletins scolaires et de refuser la réinscription des élèves dont les frais ne sont pas réglés à temps de

manière répétée ou n'ont pas été acquittés pour l'année scolaire précédente.

8. Retrait et Directives de Remboursement

- Les élèves peuvent se retirer des Écoles à Curriculum Français à tout moment de l'année. Les directives réglementaires sont disponibles dans la Politique de Remboursement du KHDA.
- Les parents doivent remplir un formulaire de retrait et auront l'occasion de rencontrer un membre de l'Équipe de Direction de l'établissement pour discuter des raisons du retrait.
- Des frais s'appliqueront en fonction du moment du retrait au cours du trimestre. Tous les retraits d'élèves seront signalés au Directeur qui formulera une recommandation finale en concertation avec le Bureau Central de Taaleem.
- Pour se conformer aux réglementations gouvernementales, l'établissement doit être informé du pays vers lequel l'élève se transfère. Si l'élève se transfère vers un autre établissement à Dubaï ou dans une autre partie des ÉAU, l'école établira un Certificat de Radiation, facturé 120 AED aux parents. Le Responsable des Admissions doit être informé par écrit du nouvel établissement afin de préparer les documents nécessaires.

9. Transferts au sein du Groupe d'Écoles Taaleem

- Les élèves souhaitant se transférer vers un autre établissement Taaleem doivent d'abord obtenir l'autorisation de leur Directeur actuel. Après avoir obtenu cette autorisation, ils doivent soumettre le formulaire de retrait officiel. Des frais de dossier de 525 AED sont requis lors de l'inscription à un autre établissement au sein de Taaleem. Les familles ne sont pas autorisées à réserver des places dans deux établissements Taaleem simultanément ; dès l'acceptation d'une place dans le nouvel établissement, la place dans l'établissement actuel est automatiquement libérée et un formulaire de retrait doit être soumis immédiatement.
- Les transferts d'élèves au sein de Taaleem ne sont autorisés qu'en début de trimestre. Les transferts en cours de trimestre ne sont pas autorisés, sauf circonstances exceptionnelles.

10. Acceptation des Politiques

- En acceptant une place dans les Écoles à Curriculum Français, les parents/tuteurs s'engagent à respecter l'ensemble des règles, politiques et attentes de l'établissement, notamment celles relatives au comportement, au respect d'autrui, à l'assiduité, à l'utilisation du matériel scolaire, aux sorties scolaires et aux questions pédagogiques.
- Les violations intentionnelles et avérées des politiques de l'établissement, notamment celles relatives au comportement, à la lutte contre le harcèlement et à l'utilisation des réseaux sociaux, peuvent entraîner des sanctions, y compris une exclusion temporaire de l'établissement.

Version Control

No. de Version	Date	Détails des Modifications
1	Sep 2025	Nouvelle politique

Avertissement :

Ce document et son contenu sont des informations confidentielles et propriétaires de Taaleem Holdings PJSC et de ses filiales. Tout accès, distribution ou reproduction non autorisé de ce document est strictement interdit.